

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 7 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-trois le mercredi 7 février 2024, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick

**Administrateurs absents excusés :**

INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE MEAUX Vincent; LE SAULNIER Brigitte; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; OLLIVRO HERVE; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe;

**Administrateurs absents**

BOSCHER Marina; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; LE CALVEZ Michel; RASLE-ROCHE Morgan; TOMYN Jérémy

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :** Néant

En exercice : **24**  
Présents : **7**  
Absents : **17**  
Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : vendredi 2 février 2024

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

|                |   |
|----------------|---|
| DEL 2024-02-05 | <b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</b><br><b>BUDGET EHPAD - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DOB ROB 2024</b> |
|----------------|---|

L'article L.2312-1 et L 5211-36 du CGCT du CGCT modifié par la loi « NOTRe » impose un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance de l'Instance Délibérative dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le DOB permet d'éclairer sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget.

Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice. Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le **ROB doit être transmis au contrôle de la légalité.**

Ce débat vise à préparer le budget pour l'année 2024 sur les bases du contexte économique, institutionnel et de la situation financière de l' EHPAD.

Le rapport, joint en annexe, précise que comme lors des années précédentes, l'exercice budgétaire 2024 sera axé prioritairement sur 2 objectifs :

- La maîtrise des finances (dépenses / recettes).
- Remédier à la vétusté matérielle

VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2024,

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** qu'un débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu.

Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente

